
États financiers du Régime d'épargne-études Avancé

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
États de la situation financière	4
États du résultat global	5
États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	5
Tableaux des flux de trésorerie	6
Annexe du portefeuille	7-9
Notes annexes	10-18
Tableau 1 – Contrats de paiements d'aide aux études	19
Tableau 2 – Rapprochement des contrats de paiements d'aide aux études	20

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers audités ci-joints du Régime d'épargne-études Avancé (le « Régime ») ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation ») et de Les actifs de croissance Global Inc. (« Les ACGI »). La responsabilité de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers incombe à la direction.

Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver ces états financiers et de s'assurer que la direction s'acquitte adéquatement de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Les ACGI, qui administre le Régime, a adopté des procédés appropriés afin de s'assurer de la fiabilité et de la pertinence de l'information financière présentée.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales méthodes comptables que la direction juge appropriées pour le Régime sont décrites à la note 2 des états financiers.

Notre auditeur pour l'exercice clos le 31 mars, 2022 Baker Tilly WM LLP a procédé à l'audit des états financiers dont les résultats sont reflétés dans leur Rapport de l'Auditeur Indépendant. Baker Tilly WM LLP a un accès complet et indépendant au conseil d'administration pour discuter de son audit et des questions connexes.



Alex Manickaraj Chef
de la direction

Le 4 juillet 2022
Toronto (Ontario)

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des titulaires du Régime
d'épargne-études Avancé,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime d'épargne-études Avancé (le « Régime »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars 2022 . et les états du résultat global, les états des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires et les tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 mars 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre matière

Les états financiers du Régime pour l'exercice clos le 31 mars 2021 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé un opinion non modifiée sur ces états financiers le 28 juin 2021.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly WM LLP

Comptables professionnels agréés, Experts-comptables autorisés

Le 4 juillet 2022
Toronto (Ontario)

Régime d'épargne-études Avancé

États de la situation financière

Aux 31 mars 2022 et 2021

(Tous les montants en dollars canadiens)

	Notes	2022 \$	2021 \$
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 052 333	1 345 660
Placements à la juste valeur	7	4 646 314	4 374 781
Somme à recevoir du Régime d'épargne-études Génération	4	111 028	68 695
Somme à recevoir du gestionnaire du fonds – Les actifs de croissance Global Inc.	4	18 682	6 894
Subventions à recevoir		12 503	22 770
Intérêts à recevoir		27 309	25 086
		5 868 169	5 843 886
Passif			
Créditeurs		4 134	2 966
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires		5 864 035	5 840 920
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires représenté par les éléments suivants :			
Cotisations des souscripteurs	5	4 310 372	4 114 043
Cumul des subventions gouvernementales		1 288 615	1 240 927
(Moins-value) plus-value latente des placements		(284 124)	(33 826)
Revenu de placement cumulé et non distribué et profits réalisés sur les placements		549 172	519 776
		5 864 035	5 840 920

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global et de
Les actifs de croissance Global Inc.



Fareed Amin
Administratrice



Chandar Singh
Administrateur

Mandeep Sharma
Administrateur

Régime d'épargne-études Avancé

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021
(Tous les montants en dollars canadiens)

	Notes	2022 \$	2021 \$
Produits			
Produits d'intérêts pour les paiements d'aide aux études		116 438	131 966
Profits (pertes) réalisés à la cession de placements		(12 047)	95 529
Variation de la (moins-value) plus-value latente des placements		(250 298)	(190 748)
		(145,907)	36 747
Charges			
Frais d'administration		139,821	131 304
Autres charges		3,321	3 300
Honoraires d'audit		57 600	56 224
Absorption des charges du Régime	4	(200,742)	(190 828)
		—	—
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée à l'exploitation		(145,907)	36 747

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

	Notes	2022 \$	2021 \$
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires au début de l'exercice		5 840 920	5 301 617
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée à l'exploitation		(145 907)	36 747
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires			
Cotisations des souscripteurs reçues, déduction faite des frais	5	502 414	720 109
Subventions gouvernementales reçues	2		
Subvention canadienne pour l'épargne-études (« SCEE »)		105 308	138 198
Bon d'études canadien (« BEC »)		(8 600)	15 900
Incitatif québécois à l'épargne-études (« IQEE »)		(385)	452
Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (« SEEFCB »)		1 200	1 200
Revenu tiré des subventions, montant net transféré		(16 383)	(18 724)
Revenu tiré des cotisations des souscripteurs, montant net transféré		(57 688)	(4 496)
Diminution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires			
Remboursement des cotisations des souscripteurs		(306 086)	(296 875)
Paiements d'aide aux études			
Subventions gouvernementales		(50 758)	(53 208)
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la fin de l'exercice		23 115	539 303
		5 864 035	5 840 920

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Régime d'épargne-études Avancé

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(Tous les montants en dollars canadiens)

	Notes	2022 \$	2021 \$
Activités d'exploitation			
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée à l'exploitation		(145 907)	36 747
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :			
Profits réalisés à la cession de placements, montant net		12 047	(95 529)
Variation de la moins-value (plus-value) latente des placements		250 298	190 748
Diminution (augmentation) de la somme à recevoir du Régime d'épargne-études Génération		(42 333)	348 997
Augmentation de la somme à recevoir de Les actifs de croissance Global Inc.		(11 788)	(3 299)
Diminution (augmentation) des subventions à recevoir		10 267	13 573
Augmentation des intérêts à recevoir		(2 223)	(76)
Augmentation (diminution) des créditeurs		1 170	(5 019)
(Diminution) augmentation du montant à payer pour les titres achetés		—	(151 346)
Augmentation (diminution) du montant à recevoir pour les titres vendus		—	167 934
Achat de placements		(3 337 561)	(4 455 846)
Produit de la vente et de l'échéance de placements		2 803 681	4 137 256
		(462 349)	184 140
Activités de financement			
Cotisations des souscripteurs reçues, déduction faite des frais	5	502 414	720 109
Remboursement des cotisations des souscripteurs	5	(306 086)	(296 875)
Subventions gouvernementales reçues, montant net		46 765	102 542
Revenu tiré des subventions reçues		(57 688)	(18 724)
Revenu tiré des cotisations des souscripteurs reçues		(16 383)	(4 496)
		169 022	502 556
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(293 327)	686 696
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		1 345 660	658 964
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		1 052 333	1 345 660
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie			
Intérêts reçus		114 215	131 890

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Régime d'épargne-études Avancé

Annexe du portefeuille

Exercice clos le 31 mars 2022

(Tous les montants en dollars canadiens)

	Valeur nominale	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$
Placements des cotisations des souscripteurs			
Titres du gouvernement fédéral – (25,44 %)			
Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,25 %, échéant le 15 juin 2026	310,000	309,135	292,454
Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,8 %, échéant le 15 décembre 2024	300,000	310,590	294,345
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,450 %, échéant le 15 décembre 2031	350,000	337,274	338,233
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,550 %, échéant le 15 décembre 2023	186,000	189,696	186,631
Gouvernement du Canada, 2,750 %, échéant le 1er décembre 2048	315,000	410,405	337,894
		<u>1,557,100</u>	<u>1,449,557</u>
Titres de gouvernements provinciaux – (16,07 %)			
Province de l'Ontario, 2,70 %, échéant le 2 juin 2029	205,000	217,854	201,357
Province de l'Ontario, 2,800 %, échéant le 2 juin 2048	425,000	451,271	387,247
Province de l'Ontario, 5,600 %, échéant le 2 juin 2035	185,000	242,611	231,620
Province du Québec, 2,300 %, échéant le 1er septembre 2029	100,000	101,164	95,580
		<u>1,012,900</u>	<u>915,804</u>
Titres d'institutions financières – (11,23 %)			
Banque de Montréal, 3,190 %, échéant le 1er mars 2028	25,000	24,832	24,768
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,100 %, échéant le 2 février 2028	25,000	24,641	24,645
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,300 %, échéant le 26 mai 2025	50,000	51,727	50,381
CPPIB Capital Inc., 1,950 %, échéant le 30 septembre 2029	400,000	398,484	372,728
Fortified Trust, 1,964 %, échéant le 23 octobre 2026	5,000	5,000	4,700
Fortified Trust, 2,558 %, échéant le 23 mars 2024	15,000	15,000	14,865
Great-West Lifeco Inc., 6,670 %, échéant le 21 mars 2033	20,000	25,739	24,345
Banque HSBC Canada, 3,403 %, échéant le 24 mars 2025	10,000	9,956	9,998
Banque HSBC Canada, 3,245 %, échéant le 15 septembre 2025	15,000	14,971	15,063
Banque Manuvie du Canada, 1,536 %, échéant le 14 septembre 2026	25,000	25,000	22,943
Banque Royale du Canada, 3,369 %, échéant le 29 septembre 2025	25,000	25,000	24,964
La Banque Toronto-Dominion, 3,226 %, échéant le 24 juillet 2024	50,000	51,554	50,352
Wells Fargo & Company, 3,184 %, échéant le 8 février 2024	10,000	10,679	9,990
		<u>682,583</u>	<u>649,742</u>
Titres de sociétés – (8,10 %)			
407 International Inc., 3,600 %, échéant le 21 mai 2047	25,000	24,097	23,694
AltaLink, L.P., 3,399 %, échéant le 6 juin 2024	25,000	25,488	25,227
Apple Inc., 2,513 %, échéant le 19 août 2024	20,000	19,318	19,850
Bell Canada, 3,800 %, échéant le 21 août 2028	25,000	24,516	24,952
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,950 %, échéant le 22 septembre 2045	25,000	25,665	24,815
Canadian Natural Resources, 3,550 %, échéant le 3 juin 2024	15,000	16,117	15,101
Cenovus Energy Inc. 3,55% 12 mars 2025	15,000	14,735	15,020
Enbridge Gas Inc., 3,510 %, échéant le 29 novembre 2047	25,000	23,403	23,117
Enbridge Pipelines Inc., 4,130 %, échéant le 9 août 2046	5,000	4,679	4,517
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,750 %, échéant le 17 octobre 2039	30,000	29,959	25,977
Honda Canada Finance Inc., 2,500 %, échéant le 4 juin 2024	45,000	47,387	44,294
John Deere Canada FND Inc., 2,700 %, échéant le 17 janvier 2023	15,000	14,775	15,095
McDonald's Corporation, 3,125 %, échéant le 4 mars 2025	15,000	14,660	14,932
NAV Canada, 3,293 %, échéant le 30 mars 2048	25,000	24,194	23,165
Nestlé Holdings Inc. 2,192 % 26 janvier 2029	25,000	24,999	23,130
Rogers Communications Inc., 3,650 %, échéant le 31 mars 2027	20,000	22,340	19,755
Suncor Énergie Inc. 5%, échéant le 9 avril 2030	20,000	23,400	21,176
TELUS Corporation, 3,750 %, échéant le 10 mars 2026	10,000	9,968	10,041
The Walt Disney Company, 2,758 %, échéant le 7 octobre 2024	20,000	19,583	19,823
Toronto Hydro Corporation, 2,52 %, échéant le 25 août 2026	25,000	26,254	24,362
Toyota Credit Canada Inc., 2,11 %, échéant le 26 février 2025	25,000	25,331	24,163
TransCanada Pipelines, 3,000 %, échéant le 18 septembre 2029	10,000	9,971	9,313
		<u>470,839</u>	<u>451,519</u>

Régime d'épargne-études Avancé Annexe du portefeuille (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

(Tous les montants en dollars canadiens)

	Valeur nominale	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$
Fonds négociés en bourse – (3,47 %)			
FINB BMO S&P 500	1,040	53,585	64,615
iShares Core MSCI Dividend	347	7,869	8,887
iShares Core S&P/TSX capped	2,897	81,148	100,989
iShares MSCI Edge Multifactor	635	19,505	23,006
		162,107	197,497
Total des placements des cotisations des souscripteurs		3,885,529	3,664,119
Placements des subventions gouvernementales Titres du gouvernement fédéral – (6,65 %)			
Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,25 %, échéant le 15 juin 2026	95,000	94,882	89,623
Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,8 %, échéant le 15 décembre 2024	75,000	77,648	73,586
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,45 %, échéant le 15 décembre 2031	100,000	96,364	96,638
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,550 %, échéant le 15 décembre 2023	17,000	17,333	17,058
Gouvernement du Canada, 2,750 %, échéant le 1er décembre 2048	95,000	124,304	101,905
		410,531	378,810
Titres de gouvernements provinciaux – (4,39 %)			
Province de l'Ontario, 2,700 %, échéant le 2 juin 2029	55,000	58,449	54,023
Province de l'Ontario, 2,800 %, échéant le 2 juin 2048	115,000	122,351	104,785
Province de l'Ontario, 5,600 %, échéant le 2 juin 2035	50,000	65,571	62,600
Province de Québec, 2,300 %, échéant le 1er septembre 2029	30,000	30,349	28,674
		276,720	250,082
Titres d'institutions financières – (3,22 %)			
Banque de Montréal, 3,190 %, échéant le 1er mars 2028	10,000	9,993	9,907
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,100 %, échéant le 2 février 2028	10,000	9,908	9,858
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,300 %, échéant le 26 mai 2025	10,000	10,345	10,076
CPPIB Capital Inc., 1,950 %, échéant le 30 septembre 2029	100,000	99,621	93,182
Fortified Trust, 1,964 %, échéant le 23 octobre 2026	5,000	5,000	4,700
Fortified Trust, 2,558 %, échéant le 23 mars 2024	5,000	5,000	4,955
Great-West Lifeco Inc., 6,670 %, échéant le 21 mars 2033	5,000	6,435	6,086
Banque HSBC du Canada, 3,403 %, échéant le 24 mars 2025	5,000	4,978	4,999
Banque HSBC du Canada, 3,245 %, échéant le 15 septembre 2023	5,000	5,006	5,021
Banque Manuvie du Canada, 1,536 %, échéant le 14 septembre 2026	5,000	5,000	4,589
Banque Royale du Canada, 3,369 %, échéant le 29 septembre 2025	10,000	10,000	9,986
La Banque Toronto-Dominion, 3,226 %, échéant le 24 juillet 2024	15,000	15,583	15,106
Wells Fargo & Company, 3,184 %, échéant le 8 février 2024	5,000	5,340	4,995
		192,209	183,460
Titres de sociétés – (1,88 %)			
407 International Inc., 3,600 %, échéant le 21 mai 2047	5,000	4,819	4,739
AltaLink, L.P., 3,399 %, échéant le 6 juin 2024	5,000	5,098	5,045
Apple Inc., 2,513 %, échéant le 19 août 2024	5,000	4,830	4,963
Apple Inc., 2,513 %, échéant le 19 août 2024	5,000	4,903	4,990
Bell Canada, 3,800 %, échéant le 21 août 2028	5,000	5,133	4,963
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,950 %, échéant le 22 septembre 2045	5,000	5,372	5,034
Canadian Natural Resources, 3,550 %, échéant le 3 juin 2024	5,000	4,912	5,007
Cenovus Energy Inc. 3,510% 12 mars 2025	5,000	4,681	4,623
Enbridge Gas Inc., 3,510 %, échéant le 29 novembre 2047	5,000	4,993	4,329
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,750 %, échéant le 17 octobre 2039	10,000	10,530	9,843
Honda Canada Finance Inc., 2,500 %, échéant le 4 juin 2024	5,000	4,925	5,032
John Deere Canada FND Inc., 2,700 %, échéant le 17 janvier 2023	5,000	4,887	4,977
McDonald's Corporation, 3,125 %, échéant le 4 mars 2025	5,000	4,839	4,633
NAV Canada, 3,293 %, échéant le 30 mars 2048	5,000	5,000	4,626
Nestlé Holdings Inc. 2,192 % 26 janvier 2029	5,000	5,585	4,939
Rogers Communications Inc., 3,650 %, échéant le 31 mars 2027	5,000	5,850	5,294
Suncor Énergie Inc., 5 %, échéant le 9 avril 2030	5,000	4,984	5,021
TELUS Corporation, 3,750 %, échéant le 10 mars 2026	5,000	4,896	4,956
The Walt Disney Company, 2,758 %, échéant le 7 octobre 2024	5,000	5,251	4,872
Toronto Hydro Corporation, 2,52 %, échéant le 25 août 2026	5,000	5,066	4,833
Toyota Credit Canada Inc., 2,11 %, échéant le 26 février 2025	5,000	4,985	4,656
TransCanada Pipelines, 3,000 %, échéant le 18 septembre 2029		111,539	107,375

Régime d'épargne-études Avancé Annexe du portefeuille (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

(Tous les montants en dollars canadiens)

Fonds négociés en bourse – (1,09 %)

FINB BMO S&P 500	328	16,901	20,379
iShares Core MSCI Dividend	108	2,446	2,766
iShares Core S&P/TSX capped	911	25,518	31,757
iShares MSCI Edge Multifactor	200	6,136	7,246
		<u>51,001</u>	<u>62,148</u>
Total des placements des subventions gouvernementales		1,042,000	981,875

Total des placements des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales – (81,53 %)

Trésorerie – 10,67 %		4,927,529	4,646,314
Équivalents de trésorerie – 7,80 %		608,036	608,036
		<u>444,297</u>	<u>444,618</u>
Total du portefeuille de placements (100%)		5,979,862	5,698,968

1. Organisation et généralités

Le Régime d'épargne-études Avancé (le « Régime ») a été établi le 27 janvier 2016. La Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation ») est le promoteur du Régime. La Fondation est un organisme sans but lucratif constitué sans capital social, en vertu des lois du Canada. La Fondation a choisi de retenir les services de Les actifs de croissance Global Inc. (« Les ACGI ») à titre d'administrateur et de gestionnaire du fonds de placement du Régime. Le siège social du Régime est situé au 100 Mural Street, Suite 201, Richmond Hill (Ontario), L4B 1J3.

Le Régime fournit de l'aide financière pour l'éducation postsecondaire aux bénéficiaires désignés dans le cadre de contrats de paiements d'aide aux études (les « contrats de PAE »). La Fondation et Les ACGI sont sous gestion et contrôle communs.

La Fondation a fait approuver un spécimen du contrat de PAE par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») de sorte que les contrats de PAE des souscripteurs puissent être soumis à l'ARC en leur nom par la Fondation aux fins d'inscription à titre de régime enregistré d'épargne-études (« REEE »). Le Régime du souscripteur est un régime d'épargne-études et non un REEE tant que les conditions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR ») ne sont pas remplies et enregistrées.

Les souscripteurs du Régime concluent des contrats de PAE avec la Fondation. Aux termes du contrat de PAE, le souscripteur achète des parts du Régime. Le souscripteur autorise la Fondation à déduire des frais liés à la prestation des services requis pour le maintien du Régime, comme il est stipulé dans le prospectus. À l'échéance, les paiements sont versés au bénéficiaire, conformément aux modalités du contrat de PAE. Les paiements d'aide aux études sont payés à partir du revenu gagné sur les cotisations du souscripteur.

La publication des états financiers du Régime a été autorisée par le conseil d'administration de la Fondation et de Les ACGI le 29 juin 2022.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »). Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et établis au coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui ont été présentés à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme il est décrit ci-dessous.

Instruments financiers

a) Comptabilisation, évaluation et classement des instruments financiers

Le Régime classe ses placements en fonction du modèle d'affaires du Régime pour la gestion de ces actifs financiers et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie des actifs financiers. Le portefeuille d'actifs financiers est géré et le rendement est évalué sur la base de la juste valeur. Le régime est principalement axé sur l'information sur la juste valeur et utilise cette information pour évaluer le rendement des actifs et prendre des décisions. Le Régime n'a pas pris l'option de désigner irrévocablement des titres de participation à leur juste valeur au moyen d'autres éléments du résultat global. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du Régime sont uniquement le capital et les intérêts, cependant, ces titres ne sont détenus ni aux fins de la collecte des flux de trésorerie contractuels ni détenus à la fois pour la collecte des flux de trésorerie contractuels et pour la vente. La collecte des flux de trésorerie contractuels n'est qu'accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle d'affaires du Régime. Par conséquent, tous les investissements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

- a) Comptabilisation, évaluation et classement des instruments financiers (suite)
Les achats et les ventes réguliers de placements sont comptabilisés à la date d'échange, c'est-à-dire à la date à laquelle le Régime s'engage à acheter ou à vendre le placement. Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur.

Après la comptabilisation initiale, tous les actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés dans les états du résultat global.

Les revenus de dividendes provenant d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés dans les états du résultat global du revenu de dividendes lorsque le droit du Régime de recevoir des paiements est établi, qu'il est probable que les avantages économiques associés au dividende seront versés au Régime; et le montant du dividende peut être mesuré de manière fiable. Les intérêts sur les titres de créance à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés au taux d'intérêt effectif dans les états du résultat global.

Les gains (pertes) réalisés sur la cession de placements et la variation de l'appréciation non réalisée (dépréciation) des placements sont comptabilisés dans les états du résultat global. La variation de l'appréciation non réalisée (amortissement) des placements est accumulée dans l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, mais n'est pas incluse dans les paiements aux bénéficiaires jusqu'à ce que ces gains (pertes) soient réalisés lors de la cession des placements.

La trésorerie et les montants à recevoir sont classés et évalués au coût amorti.

- b) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et qu'il y a une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Aucun montant n'a été compensé à ce titre dans les états de la situation financière.

- c) Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie, les sommes à recevoir du Régime d'épargne-études Génération et du gestionnaire du fonds, les subventions à recevoir, les intérêts à recevoir, les créanciers et les sommes à verser à l'administrateur.

À chaque date de clôture, le Régime évalue la correction de valeur pour pertes au titre des sommes à recevoir du Régime d'épargne-études Génération, des subventions à recevoir et des intérêts à recevoir, à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Régime évalue la correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Étant donné la nature à court terme et la qualité de crédit supérieure des créances, le Régime a déterminé que les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues ne sont pas significatives.

- d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est classée comme coût amorti comme décrit ci-dessus et les équivalents de trésorerie sont classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

e) Opérations de placement et comptabilisation des produits

Les intérêts pour les paiements d'aide aux études présentés dans les états du résultat global représentent le taux d'intérêt nominal reçu par le Régime comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement, en fonction du montant du capital impayé et du taux d'intérêt nominal applicable. Le Régime n'amortit pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe.

Les profits (pertes) réalisés à la cession de placements et la variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements connexes et sont comptabilisés dans les états du résultat global pour la période au cours de laquelle ils se produisent. La variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements est accumulée dans l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, mais n'est pas incluse dans les paiements aux bénéficiaires tant que ces profits (pertes) ne sont pas réalisés à la cession des placements.

e) Impôt sur le résultat

Le Régime est exonéré d'impôt en vertu de l'article 146.1 de la LIR.

Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est un passif financier lié à un contrat unique, et le Régime en fait la description détaillée dans une note annexe des états financiers, selon son utilisation (cotisations des souscripteurs, comptes de PAE, subventions gouvernementales).

f) Cotisations des souscripteurs

Les cotisations des souscripteurs comprennent toutes les sommes reçues des souscripteurs et n'incluent pas les sommes à recevoir des unités souscrites, étant donné que les souscripteurs peuvent mettre fin à leur régime en tout temps. Puisque les cotisations sont payables à vue, les montants sont comptabilisés à leur valeur nominale à titre d'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. La Fondation déduit des cotisations versées par les souscripteurs, les frais de souscription, les frais de tenue de compte, les frais de services spéciaux et les primes d'assurance, s'il y a lieu, conformément aux modalités du prospectus. Se reporter à la note 5 pour de plus amples renseignements.

g) Subventions gouvernementales

Le gouvernement fédéral encourage l'épargne en vue de l'éducation postsecondaire en versant une subvention canadienne d'épargne-études (« SCEE ») en sus des cotisations aux REEE effectuées après 1997 pour les enfants de moins de 18 ans. La SCEE maximale correspond à un paiement de 20 % des cotisations versées à un REEE, au nom d'un enfant désigné, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ (avant 2007, le plafond était de 2 000 \$) par année par bénéficiaire. Depuis 2004, une SCEE supplémentaire peut être ajoutée. Celle-ci est fondée sur des cotisations annuelles versées à un REEE d'un montant maximal de 500 \$ et est calculée selon un taux de 10 % ou de 20 %, moyennant l'admissibilité basée sur le revenu familial net. Le montant maximal pour la durée de la SCEE est de 7 200 \$; avant 2007, le plafond était de 7 000 \$. À l'échéance d'un contrat de PAE et moyennant le respect de certains critères établis par le gouvernement fédéral, les cotisations de la SCEE ainsi que le revenu de placement cumulé correspondant s'ajouteront aux paiements d'aide aux études versés aux étudiants admissibles.

Chaque enfant né le 1^{er} janvier 2004 ou après cette date est admissible au programme Bon d'études canadien (« BEC ») pour chaque année où sa famille a droit au supplément de la Prestation nationale pour enfants (la « PNE »), jusqu'à l'année de son 15^e anniversaire de naissance, inclusivement. Un BEC initial de 500 \$ sera versé pour la première année d'admissibilité, et les montants ultérieurs seront de 100 \$ versés au nom de chaque enfant, pour chaque année au cours de laquelle la famille a droit au supplément de la PNE, jusqu'à l'année du 15^e anniversaire de naissance de l'enfant, inclusivement. Les versements maximaux du BEC s'élèvent à 2 000 \$ par enfant.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

h) Subventions gouvernementales (suite)

Le 26 mars 2015, le gouvernement de l'Alberta a annoncé la fin du programme de subvention du Régime d'épargne-études du centenaire de l'Alberta (le « REECA »), et le dernier jour pour envoyer une demande de subvention était le 31 juillet 2015. Pour les résidents de l'Alberta, le programme accordait une subvention initiale de 500 \$ dans le cadre du REECA qui était versée dans un REEE pour chaque enfant né en Alberta à partir du 1^{er} janvier 2005. Des subventions additionnelles de 100 \$ étaient versées dans les REEE des bénéficiaires admissibles lorsqu'ils atteignaient l'âge de 8 ans, de 11 ans et de 14 ans au cours de l'année 2005 ou plus tard, et i) qu'ils fréquentaient l'école à ce moment; ii) qu'ils avaient un parent ou un tuteur qui était résident de l'Alberta au moment de l'envoi de la demande ou de la naissance de l'enfant concerné; et iii) qu'ils respectaient le montant minimal des cotisations exigé par le gouvernement de l'Alberta.

Le gouvernement du Québec offre aux résidents de la province l'incitatif québécois à l'épargne-études (l'« IQEE »), qui est disponible pour les cotisations versées à compter du 21 février 2007 dans un REEE pour un enfant bénéficiaire résidant au Québec. Le crédit de base correspond à 10 % des cotisations nettes versées dans l'année, jusqu'à concurrence de 250 \$ pour chaque bénéficiaire admissible. Le total des paiements maximaux s'élève à 3 600 \$ à vie par bénéficiaire admissible. Les familles dont le revenu annuel correspond au seuil établi par la province peuvent recevoir une majoration de 10 % de la tranche initiale de 500 \$ des cotisations au REEE jusqu'à concurrence de 50 \$ dans l'IQEE. Les seuils de revenu familial sont indexés pour tenir compte de l'inflation et font l'objet d'un examen annuel par Revenu Québec.

Depuis 2015, le gouvernement de la Colombie-Britannique a mis sur pied la nouvelle Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (la « SEEFCB »), qui est offerte à chaque bénéficiaire résident né le 1^{er} janvier 2007 ou après cette date. Lorsque le bénéficiaire atteint l'âge de six ans, la province de la Colombie-Britannique dépose 1 200 \$ dans son REEE. Pour être admissible à la SEEFCB, le souscripteur doit ouvrir le REEE et soumettre une demande de SEEFCB dans les délais suivants : i) avant le 15 août 2018 si l'enfant est né en 2007 ou en 2008; ii) avant le 15 août 2018 si l'enfant est né entre le 1^{er} janvier 2009 et le 15 août 2009; ou iii) avant le neuvième anniversaire de naissance du bénéficiaire s'il est né le 16 août 2009 ou après cette date. Le bénéficiaire et le parent ayant la garde ou le tuteur légal doivent être des résidents de la Colombie-Britannique lorsqu'ils présentent la demande de SEEFCB, cette dernière devant être soumise entre le sixième et le neuvième anniversaire de naissance du bénéficiaire. Aucune cotisation de contrepartie ni cotisation additionnelle n'est requise.

Les subventions gouvernementales reçues dans le cadre du Régime à l'égard d'un bénéficiaire donné sont investies par le Régime et seront ultimement versées au bénéficiaire lorsque celui-ci sera admissible aux PAE. Il peut arriver dans certaines circonstances que la subvention doive être remboursée, par exemple lorsqu'un souscripteur annule sa souscription au Régime. Celles-ci sont comptabilisées comme des réductions du cumul des subventions gouvernementales lorsqu'elles seront remboursées.

3. Estimations et jugements comptables critiques

Dans le cadre de la préparation d'états financiers conformes aux normes IFRS, la direction doit établir des estimations comptables critiques et formuler des jugements qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges présentés au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans toute période ultérieure visée par les révisions.

Régime d'épargne-études Avancé

Notes annexes

31 mars 2022 et 2021

(Tous les montants en dollars canadiens)

3. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

Les principaux jugements et les principales estimations comptables du Régime dans le cadre de la préparation des états financiers sont présentés ci-dessous :

- a) Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le Régime, la direction doit porter des jugements importants au sujet des caractéristiques de ces instruments. Le jugement le plus important a trait au classement du portefeuille de placements comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement fournit de l'information fiable et plus pertinente en ce qui a trait à l'incidence des transactions, à la situation financière et aux flux de trésorerie du Régime. Ce classement cadre avec la stratégie du Régime décrite dans le prospectus de placement permanent. L'activité du Régime consiste à investir dans des actifs financiers dans le but de tirer parti de leur rendement global sous forme d'intérêts et de variations de la juste valeur.

4. Transactions entre parties liées

- a) En contrepartie des services d'administration fournis, le Régime verse au gestionnaire du fonds de placement (Les ACGI) des frais d'administration correspondant à 2,35 % par année de l'actif du Régime. Au cours de l'exercice, Les ACGI a absorbé la totalité des charges du Régime. Le gestionnaire du fonds de placement peut cesser d'absorber les charges en tout temps et sans préavis.
- b) L'actif du régime comprend un montant de 111 028\$ (2021 – 68 695 \$) à recevoir du Régime d'épargne-études Génération pour les cotisations des souscripteurs et les subventions qui n'ont pas encore été attribuées au Régime et un montant de 18 682\$ (2021 – 6 894 \$) à recevoir de Les ACGI pour les frais bancaires.
- c) Les frais pour services spéciaux prélevés sur les cotisations des souscripteurs sont remis par la Fondation à Les ACGI. Ces frais correspondent principalement aux montants facturés en raison de chèques sans fonds.

5. Cotisations des souscripteurs

Les variations des cotisations des souscripteurs pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 31 mars 2021 s'établissent comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	4 114 043	3 690 809
Cotisations des souscripteurs	526 018	759 542
Frais de tenue de compte	(12 198)	(23 256)
Primes d'assurance	(1 563)	(1 703)
Frais pour services spéciaux	(9 843)	(14 474)
Remboursement des dépôts des souscripteurs	(306 085)	(296 875)
Solde à la fin de l'exercice	4 310 372	4 114 043

Régime d'épargne-études Avancé

Notes annexes

31 mars 2022 et 2021

(Tous les montants en dollars canadiens)

6. Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est constitué des composantes de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires selon les états de la situation financière. Le Régime est dans l'obligation de rembourser les cotisations des souscripteurs à l'échéance des placements ou à la fin du régime, ainsi que de verser des paiements d'aide aux études avec les revenus de placements, les subventions et le revenu tiré des subventions. Le Régime s'efforce d'investir les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues de manière appropriée, tout en maintenant des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations à l'égard des souscripteurs.

7. Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations de la juste valeur sont classées selon la hiérarchie des justes valeurs (soit les niveaux 1, 2 et 3). Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans un des trois niveaux de hiérarchie des justes valeurs, en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Les données d'entrée ou méthodes utilisées dans l'évaluation des titres n'indiquent pas nécessairement le niveau de risque lié aux placements dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 – Évaluation fondée sur les cours acheteurs (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 – Données d'entrée importantes concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur des données de marché (données d'entrée non observables).

Le tableau suivant présente les instruments financiers du Régime évalués à la juste valeur, classés selon la hiérarchie des justes valeurs.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2022
	\$	\$	\$	Total
				\$
Actifs évalués à la juste valeur au 31 mars 2022				
Équivalents de trésorerie	—	444 618	—	444 618
Titres de capitaux propres	259 645	—	—	259 645
Titres à revenu fixe	—	4 386 349	—	4 386 349
	259 645	4 830 967	—	5 090 612
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2021
				Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs évalués à la juste valeur au 31 mars 2021				
Équivalents de trésorerie	—	881 483	—	881 483
Titres de capitaux propres	226 669	—	—	226 669
Titres à revenu fixe	—	4 148 112	—	4 148 112
	226 669	5 029 595	—	5 256 264

Il n'y a pas eu d'instruments financiers qui ont été transférés dans ou sur des fonds au cours des exercices clos 31 mars 2022 et 31 mars 2021.

Régime d'épargne-études Avancé

Notes annexes

31 mars 2022 et 2021

(Tous les montants en dollars canadiens)

8. Gestion du risque

Dans le cours normal des activités, le Régime peut être exposé à une variété de risques découlant des instruments financiers. Les expositions du Régime à de tels risques sont concentrées dans ses avoirs investis et sont liées au risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix), au risque de crédit et au risque de liquidité.

Les mesures de gestion des risques du Régime comprennent le contrôle de la conformité à la politique de placement du Régime, comme il est indiqué dans le prospectus du Régime. Le Régime gère l'incidence de ces risques financiers sur la performance du portefeuille du Régime en faisant appel à des conseillers de portefeuille professionnels externes et en supervisant leurs prestations de services. Les conseillers de portefeuille surveillent régulièrement les positions du Régime et les activités du marché afin de gérer le portefeuille de placements en respectant les limites imposées par la politique de placement.

a) *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité représente le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations à temps. Afin d'atténuer ce risque, le Régime conserve suffisamment de fonds en caisse ou des équivalents de trésorerie qui peuvent être facilement convertis en trésorerie.

b) *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que des changements de prix surviennent sur le marché et que ceux-ci aient une incidence sur la valeur des placements et les revenus du Régime. Les conseillers du portefeuille de placements du Régime tentent de réduire ces risques en faisant une révision périodique des conditions du marché et du rendement du portefeuille, ainsi qu'en apportant les changements nécessaires au portefeuille conformément aux objectifs de placement du Régime. La direction a repéré deux facteurs principaux de risque de marché : le risque de taux d'intérêt lié au portefeuille de titres à revenu fixe et le risque de prix lié aux titres de capitaux propres.

i) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt représente le risque d'une baisse du rendement du Régime à l'égard des placements portant intérêt en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Il existe un rapport inverse entre la fluctuation des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des titres à revenu fixe. Ce risque est activement géré au moyen de stratégies comme la gestion de la durée, l'analyse de la courbe de rendement, et la sélection des secteurs d'activité et du crédit. Le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt pour la trésorerie et les placements à court terme est réduit en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Régime aux risques de taux d'intérêt selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance aux 31 mars 2022 et 31 mars 2021.

	2022 %	2021 %
Moins de 1 an	9,6	18,7
De 1 an à 3 ans	19,2	8,3
De 3 à 5 ans	12,1	15,9
Plus de 5 ans	59,1	57,1
	100,0	100,0

Au 31 mars 2022, la direction estimait que si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, le total des instruments d'emprunt du portefeuille de placements aurait augmenté ou diminué d'environ 375 500\$ (2021 – 368 600\$). Cette variation de 1 % présume un changement parallèle dans la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes. Dans les faits, les résultats de négociation réels pourraient différer de façon significative.

8. Gestion du risque (suite)*b) Risque de marché (suite)**ii) Autre risque de prix*

L'autre risque de prix représente le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue à la suite de changements dans les cours du marché, autres que ceux résultant du risque de taux d'intérêt. La catégorie d'actifs la plus touchée par l'autre risque de prix est celle des placements en titres de capitaux propres dans des fonds négociés en bourse (les « FNB »), qui représentent 5,0 % (2021 – 4,3 %) du portefeuille. Le risque est géré au moyen de la sélection des titres et d'une gestion active de la part des gestionnaires externes conformément aux politiques de placement et aux mandats des gestionnaires qui ont été approuvés.

Au 31 mars 2022, si les prix des indices sous-jacents avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, le montant du portefeuille aurait augmenté ou diminué d'environ 1 938\$ (2021 – 2155\$). Dans les faits, les résultats de négociation réels pourraient différer de façon significative.

iii) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison de changements dans les taux de change. Le Régime détient des FNB inscrits sur les marchés canadiens comportant une exposition sous-jacente à des titres américains libellés en dollars américains, lesquels représentent 2,5% (mars 2021 – 2,1%) du total des placements du Régime. La juste valeur du total des placements du Régime aurait augmenté ou diminué d'environ 1 268\$ (mars 2021 – 1 137\$) si le taux de change du dollar canadien s'était déprécié ou apprécié de 1 %. Dans les faits, la variation réelle pourrait différer de façon significative.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence à la capacité de l'émetteur de titres de créance de faire les paiements d'intérêt et de rembourser le capital; le risque lié aux secteurs est en fonction de l'exposition aux changements dans un secteur particulier – secteur industriel, commercial ou des services – en raison de la concentration du portefeuille. Le portefeuille du Régime comprend des obligations émises ou garanties par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ainsi que des titres de créance d'institutions financières et de sociétés canadiennes, qui constituent sa plus importante exposition au risque de crédit.

Les titres de créance sont investis conformément aux restrictions et pratiques normales en matière de placement du Règlement 15 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Régime concentre ses placements dans les obligations garanties du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux, qui sont considérées par la direction comme des placements de haute qualité de crédit, ce qui atténue le risque de crédit. Tous les titres à revenu fixe du Régime sont exposés au risque de crédit.

Aux 31 mars 2022 et 31 mars 2021, le risque de crédit du Régime lié aux instruments de créance à long terme s'établissait comme suit :

	2022	2021
	%	%
Notations des obligations		
AAA (élevée)/AAA/AA (élevée)/AA (faible)	85,2	84,4
AA/A (élevée)/A/A (faible)	11,6	12,3
BBB/BBB (élevée)/BBB (faible)	3,2	3,3
Sans notation	0	0
	100.0	100

Les notations ci-dessus ont été principalement fournies par l'agence de notation Dominion Bond Rating Service.

9. Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Le 10 mars 2020, Les ACGI, REEEG et Sam Bouji, l'unique actionnaire de Les ACGI et REEG, ont conclu avec la CVMO une entente de règlement (l'« entente », l'« entente de règlement » ou l'« ordonnance »), qui est assujettie à certaines conditions, dont les suivantes :

- i) REEEG entamera le processus de renonciation à son inscription à titre de courtier en régimes de bourses d'études, et elle a consenti à la suspension immédiate de son inscription durant le processus et a remis au personnel un consentement signé à cet effet;
- ii) Les ACGI a ouvert un compte bancaire en son nom aux fins exclusives du dédommagement des bénéficiaires ayant reçu des paiements insuffisants, comme il décrit dans l'entente de règlement, qui sera détenu de façon distincte des actifs de Les ACGI auprès d'une institution financière canadienne dans un compte en fiducie désigné pour les bénéficiaires ayant reçu des paiements insuffisants (le compte à usage particulier);
- iii) M. Bouji a payé la somme de 190 000 \$ à la CVMO relativement aux coûts prévus dans l'entente.

Les ACGI n'agira pas comme gestionnaire de fonds de placement pour un autre fonds de placement que le Fonds Iman de Global et les régimes de Global (le Régime d'épargne-études Génération et le Régime d'épargne-études Avancé). De plus, il est interdit à Les ACGI de distribuer des parts des régimes de Global, sous réserve de certaines exceptions précisées dans l'ordonnance.

Jusqu'à ce que Les ACGI et REEEG aient effectué tous les paiements au compte à usage particulier à la satisfaction du gestionnaire de la CVMO, Les ACGI ne peut pas, sans le consentement écrit préalable du personnel :

- i) Réduire son capital de quelque façon que ce soit, y compris par le rachat ou l'annulation de ses actions;
- ii) Réduire ou rembourser la dette d'un administrateur, d'un dirigeant, d'un associé, d'un actionnaire, d'une société liée ou d'une entreprise associée, ni toute autre dette subordonnée;
- iii) Effectuer, directement ou indirectement, des paiements sous forme de prêt, d'avance, de prime, de dividende, de remboursement de capital ou de toute autre distribution d'actifs à un administrateur, à un dirigeant, à un associé, à un actionnaire, à une société liée ou à une entreprise associée.

Sous réserve des lois applicables aux biens non réclamés, si Les ACGI, bien qu'elle ait pris toutes les mesures raisonnables pour y arriver, n'a pas réussi à localiser un ou plusieurs bénéficiaires ayant reçu des paiements insuffisants cinq ans après la date de l'ordonnance, le total des montants dus à ces bénéficiaires sera versé à l'organisme Passeport pour ma réussite.

Régime d'épargne-études Avancé

Tableau 1 – Contrats de paiements d'aide aux études

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

Year of eligibility	Number of units outstanding	Principial plus accumulated income	Government grants plus accumulated income	Total
		\$	\$	\$
2017	60	33,302	5,743	39,045
2018	96	33,818	8,664	42,482
2019	200	80,957	16,004	96,961
2020	424	120,216	22,732	142,948
2021	457	204,838	46,731	251,569
2022	1,025	501,677	154,195	655,872
2023	996	409,465	112,415	521,880
2024	953	326,349	98,617	424,966
2025	1,179	393,240	120,579	513,819
2026	1,087	285,782	91,225	377,007
2027	1,161	255,707	82,784	338,491
2028	1,058	257,730	76,669	334,399
2029	1,086	218,103	70,874	288,977
2030	1,063	179,782	63,343	243,125
2031	797	131,760	49,644	181,404
2032	1,108	190,882	68,103	258,985
2033	1,610	271,046	100,741	371,787
2034	1,594	214,278	80,614	294,892
2035	1,631	194,916	73,908	268,824
2036	1,003	90,518	34,395	124,913
2037	809	57,873	21,313	79,186
March 31, 2022	19,397	4,452,239	1,399,293	5,851,532
March 31, 2021	21,242	4,469,642	1,382,334	5,851,976

Régime d'épargne-études Avancé

Tableau 2 – Rapprochement des contrats de paiements d'aide aux études

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

	Nombre de contrats à l'ouverture	Rentrées de contrats	Sorties de contrats	Nombre de contrats à la clôture
	\$	\$	\$	\$

Le tableau suivant présente un sommaire des contrats de paiements d'aide aux études

	2022		2021
	597	—	505
	766	—	597

Le tableau suivant présente un rapprochement du tableau 1 et des états de la situation financière
Montant total du capital, des subventions gouvernementales et du revenu cumulé (tableau 1)

Représentés dans les états de la situation financière par les éléments suivants :

Cotisations des souscripteurs

Cumul des subventions gouvernementales

Revenu tiré des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales, montant net transféré

Moins: plus-value latente des placements

Moins: subventions gouvernementales à recevoir

	2022 \$	2021 \$
	5 851 532	5 851 976
	4 310 372	4 114 043
	1 288 615	1 240 927
	549 172	519 776
	6 148 159	5 874 746
	284 124	—
	12 503	22 770
	5 851 532	5 851 976